

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Téléphone : 03.27.53.75.32

Réf. : CL/JR/IT/CO

SEANCE DU 16 JUIN 2016 : DELIBERATION N° 94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le SEIZE JUIN à 18 h 45

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de :
Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y.ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - A.NEZZARI - F.TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - F.FEKIH - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) - André PIEGAY (à Corinne DEROO) - Robert PILATO (à Marie-Christine MORETTI) - Frédéric LEFEBVRE (à Stéphanie LOCOCCILO)

Maryse GABET (à Louis-Armand DE BEJARRY)

EXCUSES :

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Naëlle TAJDIRT

Francis TRINCARETTO

Bernadette MORIAME (absente pour les objets n° 22, 23 et 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour l'objet n°29)

Nicolas LEBLANC (absent pour les objets n°31, 32, 33 et 34)

Corine DEMOUSTIER (absente pour les objets n°31 et 32)

Nathalie MONTFORT (absente pour l'objet n°35)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 36: Validation de la programmation 2016 issue du Contrat de Ville 2015-2020 adopté par la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val-de-Sambre

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 modifiée de programmation pour la cohésion sociale, notamment son article 128 à 1323 relatifs à l'accompagnement des élèves en difficulté,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif à la liste des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la circulaire du 30 juillet 2014 du Premier Ministre aux Préfets relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération,

Vu la circulaire du 15 octobre 2014 du Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville,

Vu la délibération n°249 du 18 décembre 2014 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre (C.A.M.V.S) relative au Programme territorial de cohésion sociale de la CAMVS, cadre de référence du contrat de ville,

Vu la délibération n° 367 du 28 mai 2015 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge,

Vu la délibération n°297 du 22 juin 2015 autorisant la signature du Contrat de Ville 2015-2020,

Vu le contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre signé le 26 juin 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission « Démocratie Participative, Centres Sociaux, Fêtes et Sports » qui s'est réunie le 12 mai 2016,

Considérant que pour le Contrat de Ville de la C.A.M.V.S., un cadre stratégique sur la base d'un diagnostic partagé s'est décliné autour de trois grandes ambitions :

- ✓ Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter la cohésion sociale,
- ✓ Favoriser l'émancipation individuelle et collective dans un contexte socio-économique dégradé,
- ✓ Développer la capacité d'agir des citoyens.

Qu'une programmation pour l'année 2016 est prévue en tenant compte des ces trois axes.

Qu'un co-financement paritaire est entevu entre la Ville de Maubeuge et l'État (à hauteur de 50%) pour les actions relevant du dispositif Politique de la Ville.

Considérant que, par ailleurs, que les dispositifs de réussite éducative mènent des actions d'accompagnement au profit des élèves du premier et du second degrés et de leurs familles, dans les domaines éducatif, périscolaire, culturel, social ou sanitaire.

Que la Caisse des Ecoles, établissement public rattaché à la Commune de Maubeuge, est le support du Dispositif de Réussite Educative (D.R.E.).

Que, dans ce cadre, la Ville de Maubeuge peut lui attribuer une subvention.

Qu'à titre purement informatif, et conformément au tableau annexé, pour l'année 2016, le montant total du D.R.E. est de 91 700€, répartis comme suit :

- Part Ville : 22 925€,
- Part Etat : 59 605€,
- Valorisation : 9 170€.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal:

- De valider la programmation 2016 au titre du Contrat de Ville quinquennal, pour les actions relevant du dispositif Politique de la Ville, selon le tableau ci-annexé,
- D'accorder, pour l'année 2016 dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative, une subvention d'un montant de 22 925€.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Valide** la programmation 2016 au titre du Contrat de Ville quinquennal, pour les actions relevant du dispositif Politique de la Ville, selon le tableau ci-annexé,
- **Accorde**, pour l'année 2016 dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative, une subvention d'un montant de 22 925€.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.



Le Maire de Maubeuge,

Annaud DECAGNY

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Présentation de l'action et objectifs visés	Public concerné Public spécifique	Dispositif	Coût total de l'action	Participation Conseils sollicités	Participation Etat sollicitée
La Sauvegarde du Nord	Accès au droit en direction des jeunes et des adultes qui les entourent	Actions individuelles d'information, de conseil et d'accompagnement juridique et administratif	- de 26 ans, parents et professionnels	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	44697,00	12000,00	12000,00
L'atelier théâtre	Théâtre forum	Ateliers d'expression et d'improvisation	Jeunes de 9 à 15 ans	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	4000,00	2000,00	2000,00
L'atelier théâtre	Pour une égalité Hommes-Femmes	Création d'un spectacle artistique	Jeunes et adultes de tous âges	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	11774,00	5887,00	5887,00
L'atelier théâtre	Vivre ensemble	Ateliers d'expression pour développer le vivre ensemble et la citoyenneté	Jeunes et adultes de tous âges	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	12834,00	6417,00	6417,00
Collège Vauban Maubeuge	Engageons-nous pour la planète	Transformation de la mare pédagogique du collège et de ses abords en mini-parc naturel	Elèves et quelques parents	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	12188,00	4989,50	4990,00
Lycée André Lurçat Maubeuge	Prévention du décrochage scolaire	Repérage d'une dizaine d'élèves suivis par une commission éducative et accueillis au centre social de La Fraternité	Collégiens et lycéens	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	10492,00	3335,00	3335,00
Idem+arts	L'art comme passerelle vers la connaissance et la communication	Animation d'atelier d'arts plastiques dans les locaux de l'association et dans les espaces publics	Elèves des classes élémentaires et habitants QPV	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	6500,00	2000,00	2000,00
Arts et Travaux	Les Parallèle.S	Mise en place dans le quartier des Provinces Françaises d'une plate forme de pratique, de création et de diffusion artistique	Tout public	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	52133,00	10128,00	10128,00
Association TREMLIN	Accès à la culture	Organiser des visites d'espaces qui proposent un accès à la culture, à l'art	Tout public	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	4000,00	2000,00	2000,00
VAL DE SAMBRE FOOT ACADEMY	Le sport, vecteur de lien social et rôle éducatif	Proposer une activité sportive en lien avec un projet éducatif	90 mineurs	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	34772,00	8000,00	8000,00
ACSM Centre social Epinette	Je suis citoyen	Organisation de « La quinzaine de la citoyenneté »	Jeunes de 10 à 14 ans et public adulte	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	39938,00	19969,00	19969,00
ACSM Centre social Provinces Françaises	BRICOL'AGE	Action d'auto-réhabilitation accompagnée, visant l'appropriation du logement	Public adulte	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	36909,00	8000,00	8000,00
ACSM Centre social La Fraternité	Vestiaire solidaire « Aux prix fleuris »	Animation d'un « vestiaire solidaire » à travers plusieurs activités	Tout public bénéficiaire des minimas sociaux	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	41826,00	15308,00	15308,00
Place Publique	Histoire et mémoires au service de la citoyenneté, de l'égalité et des luttes contre les discriminations	Comprendre et faire comprendre le partage des valeurs républicaines pour assurer de la cohésion sociale et adhérer aux valeurs communes pour les personnes en situation de relégation sociale et territoriale	Tout public	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	40605,00	15450,00	15450,00
Ville de Maubeuge Service Vie Locale	Bien dans son assiette bien dans ses baskets	Mise en place d'animations sur l'équilibre alimentaire et l'activité physique	Jeunes de 10 à 14 ans et public adulte	dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	15057,00	6000,00	6000,00
TOTAL Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement					367 726,00	121 483,50	121 484,00

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Présentation de l'action et objectifs visés	Public concerné Public spécifique	Dispositif	Affiché le		Participation Etat sollicitée
					05/07/2016	05/07/2016	
Association Régionale pour l'Insertion Professionnelles des Publics Spécifiques ARIPPS	Accompagnement et soutien des bénéficiaires et des familles	Accompagnement et soutien des bénéficiaires et des familles	Pré-ados et adultes	FIPD	38000	15000	15000
L'échappée	Diagnostic et prise en charge des victimes de viol	Diagnostic et prise en charge des victimes de viol	Adultes	FIPD	72000,00	11000	22000,00
CITEO	Dispositif de médiation sociale en milieu scolaire	Contribuer à la prévention de la violence en milieu scolaire, lutter contre le décrochage scolaire et la valorisation des potentiels des élèves	Elèves de primaire et de collège	FIPD	34500	7339	7338
TOTAL FIPD					144 500	33 339	44 338
Caisse des Ecoles	Santé et équilibre		Enfants et adolescents de 2 à 16 ans	DRE	25000	6250	16250
Atelier Théâtre	Valeurs, ressources et sérénité		Enfants et adolescents de 2 à 16 ans	DRE	24000	6000	15600
Caisse des Ecoles	Théâtre Forum		Enfants et adolescents de 2 à 16 ans	DRE	4700	1175	3055
Caisse des Ecoles	Vers d'autres horizons		Enfants et adolescents de 2 à 16 ans	DRE	38000	9500	24700
TOTAL DRE					91 700	22 925	59 605
TOTAL					603 925	177 746	225 427

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎ : 03.27.53.75.32

Réf. : CL/JR/IT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 15 JUI 2015

L'an deux mille quinze, le VINGT-DEUX JUI à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Et

hors de la présence de Monsieur le Maire pour les questions n° 11 / 12 / 15 / 16 / 17 présidées par Monsieur Jean-Pierre COULON Premier Adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - E.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.GAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nicolas LEBLANC (à Jean-Pierre COULON pour les questions n° 1 à 7 et n° 10)

Christian DEMUYNCK (à Corinne DEROO) - Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)

Guy GAMBRELENG (à Marie-Christine MORETTI) - Sophie CORDIER (à Marc DANNEELS)

Louis-Armand DE BEJARRY (à Maryse GABET) - Maryse GABET (à Louis-Armand DE BEJARRY)

Les pouvoirs de : Louis-Armand DE BEJARRY et de Maryse GABET ne peuvent être pris en compte

EXCUSES :

ABSENT(S) :

Louis-Armand DE BEJARRY

Maryse GABET

Michèle GRAS (absente pour les questions n° 1 à 7)

Sylvie ZATAR (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n°15)

Christine SAVAUX (absente pour la question n° 23)

Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour la question n° 27)

Naëlle TAJDIRT (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 36)

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 33 : Autorisation de signature du Contrat de ville 2015/2020

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif à la liste des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu la circulaire du 30 juillet 2014 du Premier Ministre aux Préfets relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération ;

Vu la circulaire du 15 octobre 2014 du Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

Vu la délibération n°249 du 18 décembre 2014 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre (C.A.M.V.S) relative au Programme territorial de cohésion sociale de la CAMVS, cadre de référence du contrat de ville ;

Vu la délibération n° 367 du 28 mai 2015 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge ;

Considérant que, depuis le 1^{er} janvier 2015 et l'application du décret n°2014-1750 susvisé, la Ville de Maubeuge compte quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville, à savoir :

- Pont-de-Pierre,
- Provinces françaises,
- Epinette,
- Sous-Le-Bois.

Considérant, qu'en matière de politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération est « chef de file », et joue un rôle d'animation du réseau d'élus, de professionnels et de partenaires impliqués au niveau communal, de coordination des instances de pilotage, d'interlocuteur privilégié dans les relations avec l'Etat et d'autres pouvoirs publics.

Considérant que, dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre (C.A.M.V.S). doit proposer un contrat de ville intercommunal pour la période 2015-2020, concernant les quartiers de Maubeuge mentionnés ci-dessus et intégrant les orientations stratégiques définies par l'Etat relatives à l'égalité Femme-Homme, à la jeunesse, à la lutte contre les discriminations ainsi qu'à l'implication des habitants.

Considérant que les objectifs de ce contrat de ville visent à réduire les inégalités profondes et persistantes au sein de certains quartiers en dépit des efforts déployés et à redonner à la politique de la ville une meilleure lisibilité, cohérence et efficacité.

Qu'il devra notamment permettre de mobiliser l'ensemble des politiques publiques autour d'un Projet Territorial de Cohésion Sociale (P.T.C.S) partagé par les acteurs et de les articuler autour des piliers identifiés dans la loi de programmation : le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale, le développement économique auxquels s'ajoutent la citoyenneté et les valeurs de la République.

Que la C.A.M.V.S s'est engagée avec l'Etat, en lien avec les communes et les partenaires à la mise en œuvre de cette réforme et que le prestataire « Extracité » a été missionné pour accompagner le processus d'élaboration, cofinancé à parité par l'Etat et la C.A.M.V.S.

Considérant que, dès l'été 2014, une réunion de lancement a permis d'informer, mobiliser et fédérer les 42 maires autour de l'élaboration d'un projet territorial de cohésion sociale qui constitue le socle du contrat de ville.

Que de ce travail partenarial initié en juillet, un cadre stratégique sur la base d'un diagnostic partagé s'est décliné autour de trois grandes ambitions :

- Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter la cohésion sociale ;
- Accompagner à l'émancipation individuelle et collective dans un contexte socio-économique dégradé ;
- Développer la capacité d'agir des citoyens.

Qu'à compter de janvier 2015, il s'en est suivi un processus de travail de co-construction du contrat de ville en plusieurs étapes avec les différents partenaires sur la déclinaison des enjeux et des propositions propres à chaque quartier prioritaire.

Que le contrat précise les nouveaux périmètres d'intervention, les éléments clefs du diagnostic territorial, les principes fondamentaux et les orientations stratégiques pour notre territoire, ainsi que les principaux enjeux (par piliers stratégiques) qui en découlent.

Que, par ailleurs, il décline les différentes contributions des communes par quartier prioritaire et quartier de veille ainsi que celles de l'ensemble des signataires : l'Etat, la Région, le Département, l'Agglomération, la Caisse des dépôts, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Groupement d'Intérêt Public Réussir en Sambre Avesnois et les bailleurs sociaux.

Qu'il précise enfin les modalités de suivi et d'évaluation du contrat de ville ainsi que les instances de pilotage stratégiques et opérationnelles.

Considérant que la CAMVS étant identifiée comme l'interlocuteur privilégié des acteurs, il en ressort une coresponsabilité de l'ensemble des partenaires signataires et la nécessité de garantir un bon équilibre, au plus près des besoins des habitants, entre la dimension intercommunale et l'action locale.

Qu'à cet effet, cette gouvernance doit reposer sur trois grands principes indispensables pour la réussite de ce contrat : un pilotage stratégique fort, une animation opérationnelle et une mutualisation entre les acteurs, par le biais notamment du dialogue partenarial, de la mise en réseau, de la coordination des acteurs et de la prise en compte de la parole des habitants.

Que, pour être encore plus efficaces, les actions devront faire l'objet d'un suivi plus opérationnel et d'une évaluation régulière afin de mesurer leur impact et leur plus-value.

Qu'enfin, parce que le contexte financier est contraint, la mutualisation des moyens entre les acteurs est également un gage de réussite pour atteindre les objectifs et mieux répondre aux besoins des habitants.

Envoyé en préfecture le 04/07/2016

Reçu en préfecture le 04/07/2016

Affiché le

ID : 059:216903923:20160616:94:DE

STOW

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre, intégrant les quartiers prioritaires du territoire de la Ville de Maubeuge,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer ledit contrat et les pièces y afférentes.
- de valider la programmation selon le tableau ci-annexé.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

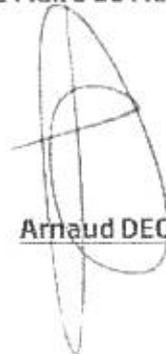
- **Approuve** le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre, intégrant les quartiers prioritaires du territoire de la Ville de Maubeuge,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer ledit contrat et les pièces y afférentes.
- **Valide** la programmation selon le tableau ci-annexé.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

